

# Achat de concession « renouvellement »

## Si vous sollicitez le renouvellement d'une concession :

Il vous sera demandé de justifier de votre qualité de concessionnaire ou d'ayant-droit au moyen de :

- Photocopie d'une **pièce** d'identité ;
- Photocopie d'un justificatif **de** domicile **de** moins **de** 3 mois ;
- Photocopie du livret **de famille** ;
- Photocopie **de** l'ancien titre **de concession** ;

Attention : En plus des concessions traditionnelles, la commune concède également des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes (cases de columbarium et concessions cinéraires) qui ne peuvent être acquises à l'avance.

## Les tarifs

Durée	emplacement	Tarifs*
Concession de terrain (2 m2) 15 ans	1	90 euros
Concession de terrain (2 m2) 30 ans	1	150 euros
Concession de terrain (2 m2) 50 ans	1	250 euros
Cave-urne 30 ans	1	300 euros
Cave-urne 50 ans	1	600 euros
Colombarium – 15 ans	1 case	500 euros
Colombarium – 30 ans	1 case	1 000 euros